

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 9 octobre 2018, à 19h30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphane Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Denis Bouffard, greffier.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 5, 12, 19 et 26 septembre 2018.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus du 1^{er} au 30 septembre 2018 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste pour le mois de septembre 2018 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de septembre 2018.
- Le certificat confirmant que le règlement numéro **1001-288-1** modifiant le règlement de zonage 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs pour la zone 9663-16 et des certificats confirmant que les règlements **483-1** (modifiant le règlement numéro 483 travaux d'infrastructures dans le secteur industriel du boulevard de la Pinière afin de soustraire certains objets et de réduire le montant d'emprunt de 9 018 000 \$ à 6 470 500 \$) et **713** (décrétant des travaux d'inspection et de réfection d'ouvrages d'art sous responsabilité municipale entière ou partielle et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 921 000 \$) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Le rapport du directeur général relatif à la suspension de l'employé RH-509 (Art.113 L.C.V.). Le conseil en prend acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 477-10-2018

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 478-10-2018

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (477-10-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (478-10-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018 (479-10-2018);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Adoption du règlement numéro 697-2 modifiant le règlement de tarification numéro 697 afin de prévoir la gratuité lors de l'acquisition d'un deuxième bac bleu pour une famille de six (6) personnes ou plus (480-10-2018);
- 5.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 707-1 modifiant le règlement numéro 707 décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances afin d'augmenter de 358 200 \$ le montant de l'emprunt (481-10-2018);
- 5.3 Adoption du règlement numéro 4001-3 modifiant le règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général – afin de prévoir les règles concernant la consommation et la possession de cannabis et les amendes en découlant (482-10-2018);
- 5.4 Dépôt et présentation du projet de règlement 486-2 modifiant le règlement numéro 486 déjà modifié par le règlement 486-1 – construction d'un poste de pompage d'égout domestique avec conduite de refoulement, pose d'une conduite d'égout domestique et correctifs dans le poste de pompage de la rue Bergeron – afin d'inclure un lot et d'exclure des lots du bassin de taxation - remplacer 4 pompes au poste de pompage Marcel-De La Sablonnière et d'augmenter l'emprunt d'un montant de 1 231 540,00 \$ (483-10-2018);
- 5.5 Autorisation de signature – nouvelle entente entre la Ville de Blainville et la Ville de Terrebonne – infrastructures dans le secteur de la montée Gagnon pour desservir des propriétés situées sur le territoire de la Ville de Blainville (484-10-2018);
- 5.6 Adoption de la politique «Politique de communication » de la Direction des communications et du service aux citoyens (485-10-2018);
- 5.7 Modification de la résolution 95-02-2014 relative aux règles de fonctionnement du comité de vérification afin de changer les dispositions concernant le quorum (486-10-2018);
- 5.8 Modification de la résolution 332-07-2018 – nomination de la conseillère Caroline Desbiens en remplacement du conseiller Simon Paquin au conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (487-10-2018);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Vente pour non-paiement de taxes et des droits sur les mutations immobilières – jeudi 6 décembre 2018 (488-10-2018);
- 6.2 Autorisation - enchérisseurs – vente pour non-paiement de taxes et des droits sur les mutations immobilières du 6 décembre 2018 (489-10-2018);

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation de l'offre de services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux de sécurisation pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal (490-10-2018);
- 7.2 Adoption d'une soumission – services professionnels – plans, devis et surveillance de chantier – travaux d'aménagement de la cour d'école des Pionniers (491-10-2018);

8. URBANISME

- 8.1 Dérogations mineures (492-10-2018);
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (493-10-2018);
- 8.3 Appel – dossier de démolition #CD-2018-32 - 1270, rue Louis (494-10-2018);
- 8.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-293 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les classes d'usages « classe C-multifamiliale 3 logements » et « classe D- multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (rue Dumais) (495-10-2018);
- 8.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1006-019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 – autoriser l'usage « gymnase et club athlétique » comme usage conditionnel dans les secteurs industriels (496-10-2018);
- 8.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-294 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » à la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) (497-10-2018);
- 8.7 Adoption du règlement numéro 1004-2-001 modifiant le règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme afin de réviser certaines dispositions sur des documents exigibles, délais de validité et autorisations requises (498-10-2018);
- 8.8 Adoption du règlement numéro 1009-001 modifiant le règlement 1009 afin d'effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d'impression ou d'insertion (secteur Urbanova) (499-10-2018);
- 8.9 Adoption du règlement numéro 1001-277 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines dispositions (500-10-2018);
- 8.10 Adoption du règlement numéro 1001-289 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 9461-345 à même la zone 9461-45 et ajouter certains usages commerciaux (rue Saint-Pierre) (501-10-2018);

- 8.11 Adoption du règlement numéro 1001-290 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon) afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 2 logements – classe B » et « multifamiliale 3 logements – classe C » du groupe « Habitation – H » (502-10-2018);
- 8.12 Adoption du règlement numéro 1001-292 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les foires et fêtes foraines (503-10-2018);
- 8.13 Mandat à la firme Deveau Avocats – expropriation des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec pour fins de parc, rue Paradis (504-10-2018);
- 8.14 Intégration du Code national du bâtiment 2010 et du Code de construction du Québec 2010 au règlement de construction numéro 1003 et au règlement du manuel d'urbanisme durable numéro 1009 (505-10-2018);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Adoption du plan d'action 2019 de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Terrebonne (506-10-2018);

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'environnement et création d'un poste de technicien en gestion des matières résiduelles à la Direction de l'environnement (507-10-2018);
- 10.2 Adoption du nouvel organigramme de la Direction de la police – Bureau d'intégrité et d'éthique (508-10-2018);
- 10.3 Adoption du nouvel organigramme de la Direction générale et du nouvel organigramme de la Direction de l'urbanisme afin d'intégrer le service du développement économique à même la Direction générale (509-10-2018);
- 10.4 Adoption de la politique en matière d'usage d'alcool, de cannabis, de drogues et certains médicaments en milieu de travail (510-10-2018) ;
- 10.5 Autorisation – suspension sans solde de l'employé Luc Papillon (511-10-2018);
- 10.6 Mandat – convocation de l'employé Luc Papillon (512-10-2018);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Autorisation – installation de signalisation (513-10-2018);

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 22 octobre 2018, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (514-10-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 479-10-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 480-10-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le règlement modifiant le règlement de tarification 697 afin de prévoir la gratuité pour l'acquisition d'un deuxième bac bleu pour une famille de 6 personnes ou plus, soit adopté sous le numéro 697-2.

Le projet de règlement a déjà été présenté et déposé par la conseillère Nathalie Ricard et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 10 septembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 481-10-2018

La conseillère Nathalie Bellavance présente et dépose le projet de règlement 707-1 modifiant le règlement 707 décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances afin d'augmenter l'emprunt d'un montant de 358 200 \$ pour le porter à 1 845 000 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 482-10-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin d'y prévoir les règles concernant la consommation et la possession de cannabis et les amendes en découlant et la notion de périmètre de sécurité, soit adopté sous le numéro 4001-3.

Le projet de règlement a déjà été déposé et présenté par le conseiller Dany St-Pierre et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 10 septembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 483-10-2018

Le conseiller Serge Gagnon présente et dépose le projet de règlement numéro 486-2, modifiant le règlement 486, modifié par le règlement 486-1, et ce, afin d'inclure une partie du lot 5 271 353, d'exclure les nouveaux lots 5 097 412, 5 097 413, 5 097 593 et 5 097 690, tous du cadastre du Québec, au plan présenté sous l'annexe B-1, remplacer 4 pompes au poste de pompage Marcel-De La Sablonnière et d'augmenter l'emprunt d'un montant de 1 231 540,00 \$ afin de le porter à 7 264 000,00 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 484-10-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Suivant la recommandation CE-2018-1096-REC du comité exécutif du 19 septembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente modifiant de nouveau l'entente signée le 21 mars 2005 et modifiée le 18 novembre 2010 entre la Ville de Blainville et la Ville de Terrebonne autorisant la construction et l'aménagement d'infrastructures d'aqueduc par la Ville de Terrebonne sur une partie de son territoire située dans le secteur de la montée Gagnon afin de desservir des propriétés situées sur le territoire de la Ville de Blainville et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 485-10-2018

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la « Politique de communications » de la Direction des communications et du service aux citoyens, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 486-10-2018

ATTENDU l'adoption de la résolution 95-02-2014 créant le comité de vérification et déterminant son mandat et ses règles;

ATTENDU l'adoption de la résolution 332-07-2018 modifiant le nombre des membres de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, lesquels sont nommés d'office membres au comité de vérification;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le point 5 de la résolution 95-02-2014 relatif au quorum;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie la résolution 95-02-2014 relative aux règles de fonctionnement et de régie interne du comité de vérification et, plus précisément, le point 5 concernant le quorum, et ce, afin d'y indiquer que la majorité des membres constitue le quorum.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 487-10-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la résolution numéro 332-07-2018 nommant les conseillères et conseillers pour siéger sur les commissions et différents comités soit modifiée afin de nommer la conseillère Caroline Desbiens au conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins en remplacement du conseiller Simon Paquin.

QUE le conseiller Simon Paquin soit nommé à titre de substitut sur ledit conseil.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 488-10-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne ordonne au greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, à l'édifice Louis-Lepage, dans la salle des séances du conseil municipal au 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le jeudi 6 décembre 2018, à 14h, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles apparaissant sur l'état signé par la trésorière le 4 octobre 2018 et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes, compensations et les droits sur les mutations immobilières imposés n'ont pas été payés, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis de dépôt du rôle de perception.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 489-10-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant ou la trésorière ou l'assistante-trésorière à enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour non-paiement de taxes, compensations et de droits sur les mutations immobilières qui se tiendra le jeudi 6 décembre 2018, à 14 h, et que des frais de 5% du capital des taxes impayées soient ajoutés au montant réclamé sur les immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes, afin de récupérer les frais à être encourus pour cette vente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 490-10-2018

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-1121-REC du comité exécutif du 26 septembre 2018, autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres pour « *les services professionnels d'ingénieur visant la préparation des plans et devis et la réalisation de la surveillance des travaux en lien avec l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal* » selon les critères et pointages suivants :

1. Compréhension du mandat professionnel	20
2. Méthode et calendrier de réalisation	20
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	20
4. Qualification et expérience du chargé de projet	25
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	15

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 491-10-2018

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels - plans, devis et la surveillance de chantier pour les travaux d'aménagement de la cour d'école des Pionniers (SA18-9062);

ATTENDU QUE le 9 juillet 2018 le conseil municipal adoptait la résolution numéro 338-07-2018, laquelle autorisait l'utilisation d'une grille d'évaluation modifiée pour l'appel d'offres public pour les services professionnels;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres SE@O et dans le journal La Revue, le 8 août 2018;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 28 août 2018;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article :

Nom du soumissionnaire	Pointage intérim	Montant (t.t.c.)	Pointage final
AECOM consultants inc.	76 %	172 733,84 \$	8,39

ATTENDU QUE l'estimation des honoraires professionnels préparée par Mme Catherine Rioux, coordonnatrice au service de l'aménagement paysager, est de 331 349,01 \$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la firme AECOM se retrouve seul soumissionnaire conforme et que l'écart entre le prix soumis et l'estimation du coût de ce contrat révèle un écart significatif mais avantageux pour la Ville;

ATTENDU QUE la proposition nous démontre que le soumissionnaire a bien saisi la portée du mandat ;

ATTENDU la vérification juridique du 24 septembre 2018;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1125-REC du comité exécutif du 26 septembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Demers
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **AECOM CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels - plans, devis et la surveillance de chantier pour les travaux d'aménagement de la cour d'école des Pionniers, pour un montant de 150 236 \$, plus les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0364 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le financement est prévu au règlement 619.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 492-10-2018

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 19 septembre 2018 dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. 2018-00468 / 1472, rue des Cyprés / Gérald Dallaire / lot 3 264 313

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'agrandir la résidence, la réduction de la marge latérale à 0,76 mètre alors que la grille des usages et des normes de la zone 9264-87 prévoit une marge minimale de 1,5 mètre.

2. 2018-00471 / 1070, rue de Jupiter / Rosa Pagano / lot 6 227 602

QUE le conseil municipal autorise, pour la construction d'une habitation unifamiliale :

- Une largeur du bâtiment principal d'un étage avec garage de 10,76 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 9463-88 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 12,2 mètres;
- une marge avant du bâtiment principal de 5,85 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 9463-88 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 6 mètres;
- une marge arrière de la construction semi-souterraine de 6,31 mètres alors que l'article 109, tableau D, du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 7,5 mètres.

3. 2018-00484 / 575, rue Saint-François-Xavier / Construction Vilan inc. / lot 2 440 169

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment de 4 logements, la réduction de la largeur de façade minimum à 10,06 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 9461-85 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 12,19 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 493-10-2018

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 16 :

1. **2018-00456** **Projet d'affichage de type commercial
« Dépanneur Bernard »
376, rue Bernard / lot 2 440 657
Gestion CNC inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Dépanneur Bernard » selon le plan réalisé par Graphothèque, le tout identifié « Annexe # 2018-00456 ».

2. **2018-00460** **Projet de construction d'un muret
516, avenue des Grands-Prés / lot
3 895 677
Mario Aspirot**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (muret) selon le plan réalisé par Repère paysage, le tout identifié « Annexe # 2018-00460 ».

3. **2018-00465** **Projet de renouvellement pour un projet
intégré
1125-1195, rue Marie-Gérin-Lajoie / lot
5 495 297
9275-0728 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction de 8 habitations multifamiliales isolées en projet intégré, une implantation type et la palette de matériaux et couleurs réalisées par M. Jean-Guy Despatie, architecte, le tout identifié « Annexe # 2018-00465 », et ce, aux conditions suivantes :

- À la validation de toutes modifications au projet émanant d'une adaptation aux directives de sécurité incendie (correspondance du 7 mars 2014);
- au traitement complet des cases de stationnement parallèles à l'allée de circulation centrale par l'emploi d'un pavé imbriqué drainant;
- que 32 supports à vélo soient illustrés sur les plans de construction pour les phases 4 à 8;
- que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - a) Pour la construction de 5 immeubles des phases 4 à 8 : un montant de 20 000 \$ par immeuble;
 - b) Pour l'aménagement paysager des phases 4 à 8 : un montant de 18 750 \$.

4. **2018-00458** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal (uniplex)**
3571, chemin Saint-Charles / lots 3 526 249 et 1 948 379
Gaby Venne

QUE le conseil municipal autorise la modification extérieure d'une habitation de type uniplex avec garage selon les plans soumis par M. Gaby Venne et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00458 ».

5. **2018-00434** **Projet de construction de 3 habitations multifamiliales jumelées**
948-950, rang Saint-François / lots 2 919 433 et 2 919 431
Construction Sylvain Cloutier inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction de 3 habitations multifamiliales jumelées selon les plans, la planche des matériaux réalisée par ZN Design, le plan d'implantation réalisé par Groupe XYZ Civitas, arpenteurs-géomètres, et le plan d'aménagement paysager réalisé par Dumoulin architecture de paysage, le tout identifié « Annexe # 2018-00434 », et ce, aux conditions suivantes:

1. Que l'élévation avant secondaire du bâtiment 2 corresponde à l'élévation avant secondaire du bâtiment 1;
2. qu'une servitude soit enregistrée pour l'aire de stationnement extérieure partagée;
3. qu'un plan de gestion des eaux pluviales soit déposé et approuvé par la Ville de Terrebonne avant l'émission du permis de construction;
4. que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - pour l'ensemble des aménagements paysagers : un montant de 31 670 \$.

6. **2018-00467** **Projet de modification d'enseignes « Ultramar »**
1100, rang Saint-François / lot 3 315 858
Daniel Provencher & Cie inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Ultramar » selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié « Annexe #2018-00467 ».

7. **2018-00292** **Projet de rénovation extérieure de type résidentiel**
634, rue Saint-François-Xavier / lot 2 441 978
Marie-France Tougas

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Marie-France Tougas, le tout identifié « Annexe # 2018-00292 ».

8. **2018-00443** **Projet d'agrandissement de type résidentiel**
246, rue Saint-Joseph / lot 2 441 872
Emmanuel Peratsakis

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le devis réalisé par M. Emmanuel Peratsakis, le tout identifié « Annexe # 2018-00443 ».

9. **2018-00462** **Projet de rénovation extérieure de type résidentiel**
930, rue Saint-Louis / lot 4 063 346
Alexandre Da Costa-Graveline

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Alexandre Da Costa-Graveline, le tout identifié « Annexe # 2018-00462 ».

10. **2018-00459** **Projet de rénovation extérieure de type résidentiel**
573, rue Saint-Pierre / lots 3 961 813 et 3 961 812
Michel Longchamps

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le devis réalisé par M. Michel Longchamps, le tout identifié « Annexe # 2018-00459 ».

11. **2018-00336** **Projet d'installation d'une enseigne de type commercial « Salon Monaco »**
545, boulevard des Seigneurs / lot 2 916 453
9113-1805 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Salon Monaco » selon le plan réalisé par Technigraphe, le tout identifié « Annexe #2018-00336 ».

12. **2018-00461** **Projet de modification d'une enseigne de type commercial « Restaurant Pho Terrebonne »**
2075, boulevard des Seigneurs / lots 2 124 345, 2 124 348 et 2 124 347
Thi Ngoc Trang Nguyen

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce «RESTAURANT PHO TERREBONNE » selon le plan réalisé par Enseigne RSD, le tout identifié « Annexe # 2018-00461 ».

13. **2018-00466** **Projet de rénovation extérieure de type résidentiel**
2880, côte de Terrebonne / lot 2 922 006
Guy Prévost

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Guy Prévost, le tout identifié « Annexe # 2018-00466 ».

- 14. 2018-00473 Projet de rénovation extérieure de type résidentiel
3632, côte de Terrebonne / lot 2 122 192
Construction Vilan inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Construction Vilan inc., le tout identifié « Annexe # 2018-00473 ».

- 15. 2018-00464 Projet d'installation d'une enseigne de type commercial « Entrepôt de la Lunette »
1150, rue Yves-Blais / lots 3 416 739 et
3 419 740
Création Dezign Plus**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Entrepôt de la Lunette » selon le plan réalisé par Création Dezign Plus, le tout identifié « Annexe # 2018-00464 ».

- 16. 2018-00472 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée sans garage
575, rue Saint-François-Xavier / lot
2 440 169
Construction Vilan inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Christian Zarka et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00472 », et ce, à la condition suivante :

1. Que l'arbre en cour avant soit conservé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 494-10-2018

**Appel – dossier de démolition # 2018-00411 / lot 2 921 596 –
1270, rue Louis**

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 1270, rue Louis, formulée par M. Mario Tates en date du 19 juillet 2018;

ATTENDU l'audition pour cette demande tenue par le comité de démolition en date du 9 août 2018;

ATTENDU la décision rendue par ledit comité à l'effet d'accepter le projet de démolition sous certaines conditions et transmise à M. Mario Tates en date du 16 août 2018, copie étant jointe à la présente résolution;

ATTENDU QUE M. Mario Tates a fait appel de la décision dans le délai prescrit conformément au règlement 449 de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU l'absence de M. Tates;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal maintient la décision du comité de démolition ainsi que l'ensemble des conditions pour la démolition du 1270, rue Louis, pour les motifs suivants :

- Le bâtiment actuel présente une implantation en bande de protection riveraine;
- Qu'aucune construction n'est permise dans la bande de protection riveraine;
- Que seule la partie de la fondation de l'immeuble parallèle à la rivière des Mille-Îles dans le prolongement du mur de soutènement existant peut demeurer en place pouvant servir de mur de soutènement.

ADOPTÉ

Le dossier a été reporté (résolution 533-10-2018). Le demandeur n'avait pas été convoqué.

RÉSOLUTION NO : 495-10-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 26 septembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-293 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C – multifamiliale 3 logements » et « classe D – multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (montée Dumais).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 496-10-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 26 septembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1006-019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin que l'usage « gymnase et club athlétique » soit autorisé comme usage conditionnel dans les secteurs industriels.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 497-10-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 26 septembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR André Fontaine**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-294 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » à la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 498-10-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme afin de réviser certaines dispositions sur des documents exigibles, délais de validité et autorisations requises, soit adopté sous le numéro 1004-2-001.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 10 septembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 499-10-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1009 afin d'effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d'impression ou d'insertion intervenues alors que la Ville a remplacé l'ensemble de ses règlements d'urbanisme pour le secteur Urbanova par le règlement 1009, soit adopté sous le numéro 1009-001.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 18 juin 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 500-10-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines définitions, d'ajouter l'usage « récréations extensive » dans toutes les zones, de modifier les exigences relatives à certaines enseignes, aux cases et aires de stationnement, aux aires d'isolement, aux remblais et aux déblais, soit adopté sous le numéro 1001-277.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 18 juin 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 501-10-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (établissement de préparation de mets prêt-à-apporter, traiteurs, immeubles à bureaux, services d'affaires et professionnels, gymnase et club athlétique et centre de santé), soit adopté sous le numéro 1001-289.

Le projet de règlement a déjà été déposé et présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 juillet 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 502-10-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon) afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 2 logements – classe B » et « multifamiliale 3 logements – classe C » du groupe « Habitation – H », soit adopté sous le numéro 1001-290.

Le projet de règlement a déjà été déposé et présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 juillet 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 503-10-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines à titre d'usage temporaire à toutes les classes du groupe commercial, soit adopté sous le numéro 1001-292.

Le projet de règlement a déjà été déposé et présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 juillet 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 504-10-2018

ATTENDU QUE la résolution du conseil municipal numéro 239-05-2015, adoptée le 11 mai 2015, décrétait l'imposition d'un avis de réserve foncière à des fins de parc et espace vert dans le secteur de la rue Paradis sur les lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville, en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi, a renouvelé, en juillet 2017, l'avis de réserve foncière inscrit sous le numéro 21 693 986 pour une période de deux (2) ans pour lesdits lots;

ATTENDU QUE le rapport final de la firme EXP pour l'étude de caractérisation des sols, phases 1 et 2, stipule que le site étudié ne pose pas de contrainte de nature environnementale (rapport TRBV-00239094-53-00, daté du 23 juin 2017);

ATTENDU la description technique préparée par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, dossier 26 250, minute 23 932;

ATTENDU le rapport d'évaluation préparé par la firme Paris Ladouceur et associés inc. confirmant la valeur marchande (dossier 618390E) et la valeur de l'indemnité d'expropriation à 345 000\$;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1097-REC du comité exécutif du 19 septembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'expropriation, à des fins de parc et espace vert, des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec, situés sur la rue Paradis, (propriété de Construction Denis Gravel inc.) tels que démontrés au plan et à la description technique numéro 26 250, minute 23 932 de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier.

QUE la firme Deveau Avocats soit et est mandatée pour la préparation de l'avis d'expropriation pour fins publiques à l'encontre des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec, ainsi que tout autre document relatif au dossier.

QUE les frais reliés à l'expropriation des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec soient financés à même les revenus reportés des parcs et terrains de jeux.

QUE l'indemnité à verser à l'exproprié soit fixée à 345 000\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0353 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 505-10-2018

ATTENDU QU'un nouveau Code national du bâtiment est en vigueur depuis le 13 décembre 2016 et que les entrepreneurs et concepteurs ont l'obligation de le respecter depuis cette date pour les immeubles assujettis, tel que prévu à la Loi sur le bâtiment;

ATTENDU QUE le 3^e alinéa de l'article 118 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1, permet à la Ville de décréter par résolution dans son règlement de construction qu'une modification d'un recueil des normes de construction existant constitue une partie de son règlement de construction et entre en vigueur à la date que le conseil détermine par résolution;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne décrète que sous réserve des normes plus précises prévues aux règlements 1003 et 1009, le Code national du bâtiment 2010 (CNRC 56189F) ainsi que le Code de construction du Québec 2010 (B-1.1,r.2) incluant leurs annexes, font partie intégrante du règlement de construction numéro 1003 et du règlement du manuel d'urbanisme durable numéro 1009.

QUE la modification entre en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 506-10-2018

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 355-09-2017 adoptant la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne ainsi que le plan d'action triennal (2018-2019-2020) accompagnant cette même politique ;

ATTENDU QUE le plan d'action triennal (2018-2019-2020) de la nouvelle « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » comprend un total de 28 mesures qui se déclinent à travers les trois (3) grandes orientations suivantes :

1. Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air;
2. Consolider les environnements de pratique;
3. Assurer la diversité de l'offre de concert avec les acteurs du milieu.

ATTENDU QUE l'ensemble des mesures contenues dans le nouveau plan d'action triennal de la Politique du sport, du loisir et du plein air est le fruit de discussions, propositions et échanges avec les citoyens, les organismes, les experts du milieu et les gestionnaires municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 116-03-2018, adoptait le plan 2018 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air »;

ATTENDU QUE la commission, bien que les actions sont réparties sur trois (3) ans dans le plan d'action global, doit approuver pour chacune des années un plan d'action spécifique en tenant compte notamment des échéanciers de réalisation, de l'arrimage avec d'autres projets en développement et du cadre budgétaire de la municipalité;

ATTENDU QUE la réalisation de ces neuf (9) mesures en 2019 est évaluée à 40 000 \$;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1138-REC du comité exécutif du 3 octobre 2018 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le plan d'action 2019 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne, dont copie est jointe à la présente résolution.

QUE les différentes mesures contenues dans le plan d'action soient étudiées dans le cadre de la présentation budgétaire 2019.

QUE la commission des sports, loisirs et plein air soit mandatée à assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 507-10-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Suivant la recommandation CE-2018-1112-REC du comité exécutif du 26 septembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la structure de la Direction de l'environnement, dont l'organigramme est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et autorise également la création d'un (1) poste de technicien en gestion des matières résiduelles (classe 9) à la Direction de l'environnement.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 508-10-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Jacques Demers

Suivant la recommandation CE-2018-1143-REC du comité exécutif du 3 octobre 2018 et d'une entente avec la Ville de Laval visant à intégrer le Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la structure de la Direction de la police, dont l'organigramme est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création des postes cadres de chef éthique et conformité, de responsable en analyse du renseignement, d'un auditeur interne et expert en enquête – TI et grands projets, d'un capitaine, section formation et affaires publiques ainsi que d'un poste syndiqué de sergent-détective.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de nouvelles fonctions, changement de titre, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

QUE le tout est sous réserve de l'approbation de l'entente finale à intervenir entre la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 509-10-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Suivant la recommandation CE-2018-1145-REC du comité exécutif du 3 octobre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la structure de la Direction générale et de la Direction de l'urbanisme durable, dont les organigrammes sont joints à la présente, étant donné l'intégration du service du développement économique à la Direction générale.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à la dotation du poste de chef de service, développement économique qui est actuellement vacant suite au départ de M. Marc-André Fullum.

QUE la modification des structures soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 510-10-2018

ATTENDU QUE le cannabis sera légalisé le 17 octobre 2018 et qu'il y a lieu de mettre en place une politique en matière d'usage d'alcool, cannabis, drogues et certains médicaments en milieu de travail;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a élaboré un projet de politique dont l'aspect légal a été validé;

ATTENDU la présentation faite par la Direction des ressources humaines à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines lors de sa rencontre du 19 septembre 2018;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1139-REC du comité exécutif du 3 octobre 2018 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la politique en matière d'usage d'alcool, cannabis, drogues et certains médicaments en milieu de travail, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 511-10-2018

ATTENDU QUE le 13 juillet 2016 la Ville de Terrebonne a fait l'objet d'une perquisition à son hôtel de ville, autorisée en vertu d'un mandat de perquisition, et qu'à la même date un mandat de perquisition était également exécuté à la résidence du directeur général, M. Luc Papillon;

ATTENDU QUE le conseil, lors de sa séance du 11 octobre 2016, adoptait la résolution numéro 469-10-2016 demandant au directeur général, monsieur Luc Papillon, de se retirer et de cesser d'occuper ses fonctions avec maintien de sa rémunération pendant la durée de l'enquête de l'UPAC en cours;

ATTENDU QUE M. Luc Papillon a été convoqué, par lettre du 8 décembre 2016 par huissier, et requis de se présenter le 12 janvier 2017 au bureau de Me Joël Mercier afin de répondre aux questions soulevées par les faits allégués dans un affidavit signé par l'enquêteur Pier-Luc Brisson en lien avec la perquisition du 13 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE Me Joël Mercier a informé la Ville le 13 janvier 2017 que M. Papillon avait fait défaut de se conformer à la convocation qui lui a été transmise;

ATTENDU QUE la Ville et M. Luc Papillon signaient, le 16 juin 2017, un contrat par lequel monsieur Papillon demeurait un employé de la Ville jusqu'au 1^{er} juin 2019;

ATTENDU QUE le 15 mars 2018 monsieur Luc Papillon était arrêté en vertu d'un mandat d'arrestation signé le 14 mars 2018 par un juge de paix;

ATTENDU QUE le mandat indique que monsieur Papillon est accusé d'abus de confiance en vertu de l'article 122 du Code criminel et de corruption dans les affaires municipales en vertu de l'article 123 (1) b), c) et d) du même code ;

ATTENDU QUE le 6 septembre 2018 le bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a libéré les affidavits à l'appui des perquisitions effectuées le 13 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu, dans les jours suivants, copie de ces affidavits non caviardés;

ATTENDU QUE ces affidavits non caviardés révèlent notamment que M. Papillon et des entrepreneurs étaient impliqués dans un système de corruption lui ayant rapporté de multiples bénéfices, notamment des voyages à l'extérieur du pays, des voyages de chasse et pêche et qu'un système d'octroi de contrats publics à Terrebonne a favorisé les firmes et entreprises ayant consenti ces avantages;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et plus particulièrement dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Terrebonne que soit suspendu le versement des sommes prévues à l'ENTENTE/TRANSACTION signée le 16 juin 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE la Ville de Terrebonne suspende le paiement de toute somme prévue à l'ENTENTE / TRANSACTION signée le 16 juin 2017 entre la Ville de Terrebonne et M. Luc Papillon.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Luc Papillon afin qu'il soit avisé de la décision prise par la Ville.

Le vote est demandé et chacun des élus se prononce en faveur de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : 512-10-2018

ATTENDU QUE le 13 juillet 2016 la Ville de Terrebonne a fait l'objet d'une perquisition à son hôtel de ville, autorisée en vertu d'un mandat de perquisition, et qu'à la même date un mandat de perquisition était également exécuté à la résidence du directeur général, M. Luc Papillon;

ATTENDU QUE le conseil, lors de sa séance du 11 octobre 2016, adoptait la résolution numéro 469-10-2016 demandant au directeur général, monsieur Luc Papillon, de se retirer et de cesser d'occuper ses fonctions avec maintien de sa rémunération pendant la durée de l'enquête de l'UPAC en cours;

ATTENDU QUE M. Luc Papillon a été convoqué, par lettre du 8 décembre 2016 par huissier, et requis de se présenter le 12 janvier 2017 au bureau de Me Joël Mercier afin de répondre aux questions soulevées par les faits allégués dans un affidavit signé par l'enquêteur Pier-Luc Brisson en lien avec la perquisition du 13 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE Me Joël Mercier a informé la Ville le 13 janvier 2017 que M. Papillon avait fait défaut de se conformer à la convocation qui lui a été transmise;

ATTENDU QUE la Ville et M. Luc Papillon signaient, le 16 juin 2017, un contrat par lequel monsieur Papillon demeurait un employé de la Ville jusqu'au 1^{er} juin 2019;

ATTENDU QUE le 15 mars 2018 monsieur Luc Papillon était arrêté en vertu d'un mandat d'arrestation signé le 14 mars 2018 par un juge de paix;

ATTENDU QUE le mandat indique que monsieur Papillon est accusé d'abus de confiance en vertu de l'article 122 du Code criminel et de corruption dans les affaires municipales en vertu de l'article 123 (1) b), c) et d) du même code ;

ATTENDU QUE le 6 septembre 2018 le bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a libéré les affidavits à l'appui des perquisitions effectuées le 13 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu, dans les jours suivants, copie de ces affidavits non caviardés;

ATTENDU QU'il est opportun que M. Papillon soit convoqué afin de répondre aux questions soulevées par les faits allégués dans les affidavits non caviardés en lien avec la perquisition du 13 juillet 2016 et des accusations du 14 mars 2018 et autres questions reliées aux faits nouveaux portés à l'attention des autorités municipales;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal convoque M. Luc Papillon à se présenter au bureau Casavant Mercier à la date qui lui sera communiquée par lettre de Me Joël Mercier qui sera transmise par huissier à M. Luc Papillon, afin que celui-ci réponde aux questions soulevées par les faits allégués dans les affidavits non caviardés en lien avec la perquisition du 13 juillet 2016 et des accusations du 14 mars 2018 et autres questions reliées aux faits nouveaux portés à l'attention des autorités municipales.

QUE Me Joël Mercier du cabinet Casavant Mercier soit mandaté pour transmettre la convocation mentionnée au paragraphe précédent et à procéder à l'interrogatoire mentionné au paragraphe précédent en présence de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines de la Ville, et ensuite faire rapport au conseil.

QUE M. Luc Papillon soit avisé par la lettre de convocation qui lui sera adressée par Me Joël Mercier que son défaut de se présenter à cette convocation et de répondre aux questions qui lui seront posées entraînera la terminaison de son emploi à la Ville.

Le vote est demandé et chacun des élus se prononce en faveur de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : 513-10-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-1106-REC du comité exécutif du 26 septembre 2018, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Installation de panneaux avertissant les automobilistes de la présence d'un passage piétonnier aux intersections des rues Beauchemin/Marguerite, Diane/Marguerite et Hector-Chartand/Marguerite ;
2. Installation de panneaux "camions interdits excepté livraison locale" à l'angle du boulevard des Seigneurs et de la rue John-F.Kennedy, du côté sud ;
3. Installation d'un panneau de nom de rue pour identifier la ruelle des Anges, dans le Vieux-Terrebonne ;
4. Aménagement d'une case de stationnement destinée aux personnes handicapées dans le stationnement du parc Saint-Sacrement, sur la rue Gédéon-M.-Prévost ;
5. Marquage au sol de la traverse piétonnière sur la rue Pierre-Rivière ;
6. Aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Sainte-Marie et Saint-Louis afin de renforcer la sécurité des piétons qui se dirigent vers le Vieux-Terrebonne ;
7. Avancement de la ligne d'arrêt en direction nord sur la rue Yves-Blais, à l'intersection du boulevard Lucille-Teasdale ;
8. Installation d'un panneau indiquant "40 km/h" du côté nord de la rue Durocher, en direction ouest, entre l'école et le boulevard des Seigneurs ;
9. Installation de panneaux "arrêt" dans les deux (2) directions sur la rue George-V, à l'intersection de la rue Lucette ;
10. Installation d'un pré-signal pour avertir les automobilistes de la présence d'une traverse piétonnière au carrefour giratoire situé à l'angle des rues d'Angora et de la Portneuf .

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 514-10-2018

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Robert Morin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
